

CHANGEMENT ET DÉLOCALISATION

Une fois n'est pas coutume : nous parlerons aujourd'hui du CIRAD-Forêt.

L'évaluation périodique des départements du CIRAD est devenue une pratique habituelle dans la maison. C'est aussi l'occasion pour chaque département, en profitant de ce regard extérieur, de revoir son schéma pluriannuel de programmation. Le CIRAD-Forêt a ainsi bénéficié de deux revues externes en 1987 et 1992. Le schéma pluriannuel préparé après la revue de 1992 devait en outre envisager la perspective du transfert des installations de Nogent à Montpellier. Cette délocalisation n'est pas un simple déménagement.

Le CIRAD a en effet regroupé depuis près de vingt ans dans un campus situé à la limite nord de la ville de Montpellier l'ensemble de ses laboratoires métropolitains à l'exception de ceux des forestiers et des éleveurs, qui étaient restés à Nogent-sur-Marne et à Maisons-Alfort en région parisienne. Il existe donc à Montpellier un pôle CIRAD important qui regroupe les nombreux laboratoires dont a besoin la recherche agronomique tropicale : biotechnologies, modélisation des plantes, analyses, acridologie, pour n'en citer que quelques-uns. Des services centraux ont été également installés à Montpellier, comme celui d'information scientifique et technique ou celui d'informatique, qui travaillent pour l'ensemble des départements du CIRAD. A cela, il convient d'ajouter le potentiel offert par les autres membres d'Agropolis ainsi que par l'université des sciences et techniques du Languedoc.

Pour accueillir les départements « Forêt » et « E.M.V.T. » (Elevage et Médecine Vétérinaire), le CIRAD ouvre un nouveau centre situé à Baillarguet, à environ cinq kilomètres au nord du premier. Ainsi, la délocalisation à Montpellier aura-t-elle des conséquences très importantes pour l'avenir du CIRAD-Forêt :

- Plus proche des départements déjà implantés à Montpellier**, il participera davantage à la vie commune du CIRAD, qu'il s'agisse des missions scientifiques par champs disciplinaires ou des diverses concertations (publications, projets de recherche, etc.). Le programme Bois se trouve désormais dans la Maison de la Technologie du CIRAD, avec les laboratoires de transformation des produits des autres départements. Dans d'autres disciplines, la collaboration des chercheurs du CIRAD-Forêt avec ceux d'autres départements est heureusement une réalité depuis longtemps, notamment en agroforesterie ou en ressources génétiques. Elle sera facilitée.
- Plus proche du CIRAD-E.M.V.T.**, avec qui il a en commun une particularité par rapport au reste du CIRAD : les deux départements regroupés à Baillarguet travaillent à des échelles d'espace et de temps plus grandes, et s'intéressent à des milieux peu transformés par l'homme. Ainsi apparaîtra mieux la diversité des approches du CIRAD, avec un pôle déjà existant de recherches sur les milieux très transformés par l'homme et, à Baillarguet, un pôle nouveau consacré à la recherche sur le « milieu naturel », regroupant les forestiers et les éleveurs ainsi que d'autres équipes qui travaillent aux mêmes échelles (économie de l'environnement) ou sur des sujets en rapport avec la forêt (modélisation de la croissance).
- Plus proche des équipes scientifiques montpellieraines** avec lesquelles des collaborations sont en cours ou envisagées : des recherches sur les bois avec le laboratoire de mé-

EDITORIAL

canique et de génie civil de l'université Montpellier II, des recherches sur les symbioses racinaires associant le laboratoire commun du CIRAD-Forêt et de l'ORSTOM avec l'INRA et l'ENSAM, et d'autres encore.

Le schéma pluriannuel de programmation du CIRAD-Forêt tient aussi compte des principes généraux d'organisation du CIRAD par programmes et unités de recherche. Désormais, le CIRAD-Forêt sera constitué, outre les services, de quatre programmes et sept unités de recherche (cf. Bref infos, p. 86).

Les programmes (forêt naturelle, plantations forestières, agroforesterie, bois) correspondent à une logique de production. Ils mettent en œuvre l'ensemble des actions de recherche et de développement nécessaires pour répondre aux questions posées dans les domaines de compétence du CIRAD-Forêt. A travers les programmes, le CIRAD-Forêt est reconnu dans les milieux du développement (décideurs, bailleurs de fonds, administrations, etc.).

Les unités de recherche sont transversales par rapport aux programmes. Elles peuvent même être communes à plusieurs départements. Elles concernent par exemple la génétique, l'économie, la sylviculture. Elles suivent une logique d'excellence scientifique, en facilitant les contacts entre chercheurs, les publications, etc. Elles contribuent à la reconnaissance des chercheurs du CIRAD par leurs pairs.

La coopération avec les pays tropicaux suit, elle aussi, la double logique des programmes et des unités de recherche. Elle prend de plus en plus la forme d'un travail commun d'équipes scientifiques du nord et du sud, en vue d'objectifs scientifiques reconnus. Elle s'inscrit dans des perspectives de développement qui sont analysées par filières, comme les programmes.

Tout cela peut paraître un peu compliqué. Mais c'est, pensons-nous, la meilleure réponse que nous pouvons donner aujourd'hui pour que le CIRAD-Forêt continue d'apporter sa contribution au progrès des connaissances et au développement forestier.

François GRISON